

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 19 décembre 2014

Mise en dépôt du P.V. de l'assemblée communale

Conformément à l'article 641 du Règlement communal d'organisation, le P.V. de l'assemblée communale du 8 décembre 2014 est mis en dépôt public du 19 décembre 2014 au 7 janvier 2015 au Secrétariat municipal. Ce P.V. peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau. Il est possible de faire opposition à ce procès-verbal auprès du Conseil municipal, dans un délai de 20 jours (RO 642). Par ailleurs, ce P.V. est publié intégralement dans la Feuille d'avis du district de Courtelary du vendredi 19 décembre 2014.

Agence AVS

Nous vous informons que l'Agence AVS de Villeret sera reprise dès le 1.1.2015 par l'Agence AVS Régionale de Saint-Imier. Toutes demandes ou correspondance devront être adressées directement à Saint-Imier, rue Agassiz 4 (032.942.44.82 avs@saint-imier.ch). Heures d'ouverture : lundi à mercredi de 8 à 11.45 h et de 14 à 17 h, jeudi de 14 à 18 h et le vendredi de 8 à 11.45 h et 14 à 16 h.

MémoDéchets et organisation 2015

Le MémoDéchets 2015 concernant notre commune est encarté dans la présente édition de la Feuille d'avis du district de Courtelary. D'importants changements interviendront à partir de l'année prochaine au niveau du ramassage des déchets. Nous vous invitons à prendre connaissance du communiqué de presse publié, à ce sujet, par la commune de St-Imier.

Néanmoins, et pour rappel, voici encore quelques informations importantes spécifiques à Villeret :

- l'eco-point sur la place du village (verre, PET, boîtes de conserves, etc.) reste à disposition des citoyens, il n'y a dès lors aucun changement par rapport à la nouvelle organisation.
- La tournée des déchets sera agendée au mercredi en lieu et place du mardi et ce depuis le 01.01.2015. Les ordures doivent être déposées en bordure de route à partir de 7h00 du matin.
- La déchetterie est ouverte 3 x par semaine et accessible à tous les citoyens de Villeret s'acquittant de la taxe de base sur les déchets.

Test des sirènes

Le prochain test des sirènes sera effectué le mercredi 4 février 2015 entre 13h30 et 15h00.

Révision intermédiaire

La commission de vérification des comptes a procédé, le jeudi 11 décembre dernier, à la révision intermédiaire sans avis préalable. Les comptes ont été trouvés en ordre.

Vœux du Conseil municipal

Le Conseil municipal adresse ses meilleurs vœux à la population et souhaite à chacun une excellente année 2015 !

Le Conseil municipal

Villeret, le 16 décembre 2014